

## Gleeden gagne son procès : la fidélité, une marotte de « bigots » ?



Article rédigé par *Henri d'Aramis*, le 13 février 2017

La mort de la fidélité dans le mariage républicain participe de ce processus d'inversion des droits et des devoirs.

« *C'est la victoire de la liberté d'expression sur ces bigots animés d'une volonté de censure* », a affirmé Maître Caroline Mécary, avocat (sans « e ») de la société éditrice du site *Gleeden* à la sortie du procès contre les Associations familiales catholiques (AFC).

*Gleeden*, c'est le site numéro un des rencontres extraconjugales, « *pensé par des femmes* », ce qui est déjà, en soi, tout un programme ! Le but est de mettre en interaction (plutôt physique, vous l'avez compris) des femmes qui choisissent des hommes hors du cadre du mariage.

Comme dans un supermarché, elles choisissent, selon leurs fantasmes, un bel éphèbe des îles ou un petit comptable de Chalon-sur-Saône. Il n'y a de limites que l'imagination de ces quadras en mal d'affection. L'homme dans le Caddie, en somme...

Les AFC avaient décidé d'attaquer la société en mettant en valeur l'article 212 du Code civil sur les devoirs entre époux, notamment celui de fidélité. Un brin naïfs, ils se sont confrontés à la justice, qui leur a affirmé que l'obligation de fidélité comportait plusieurs exceptions. Si bien, d'ailleurs, que les exceptions sont un peu le principe en la matière.

À l'évidence, la justice nous invite à réfléchir sur la notion de « devoir » ou d'« obligation » : elle est pourtant plus rigoureuse quand il s'agit du « devoir de payer l'impôt » incombant au contribuable... Dans la chaleur de la salle d'audience, le devoir de l'homme ou de la femme d'être fidèle dans le mariage n'a pas résisté au droit des uns et des autres « d'aller voir ailleurs » !

Simone Weil affirme, dans son livre *L'Enracinement*, que « *la notion d'obligation prime celle de droit, qui lui est subordonnée et relative* ».

La citation date du milieu du XXe siècle et il est malheureux de constater que nous avons fait exactement l'inverse : le droit est supérieur à l'obligation, qui n'existe que si elle ne coûte rien à l'homme !

La mort de la fidélité dans le mariage républicain participe de ce processus d'inversion des droits et des devoirs. La fidélité est un des devoirs du mariage car il soumet cet acte à l'idée qu'en se mariant, l'homme ne pense plus seulement à lui mais à l'autre. Une contrainte qui subordonne l'égoïsme propre à chaque homme au service de sa famille !

*Gleeden*, dans toute sa splendeur, est un mal symptomatique de notre société d'égoïstes : les publicités sexualisent à tout va, la pornographie se développe de manière exponentielle... Il est normal que le consommateur, choyé comme il l'est sur sa « liberté de consommer du sexe », ait envie d'aller voir ailleurs en négligeant le reste.

Je médisais plus haut d'un site « pensé par les femmes » ! Il est malheureux que nous ayons troqué Simone Weil pour les fondatrices de *Gleeden* et l'avocat qui les représente. Car la première pensait la société pour la faire grandir, les autres la détruisent par idéologie en promouvant l'infidélité...

La fidélité est, dans le contrat de mariage, le pendant naturel de la loyauté contractuelle. Or, depuis la réforme du droit des contrats, on a mis en avant la loyauté contractuelle en droit des contrats. Dans le contrat de mariage, on tue son alter ego qui est la fidélité...

Un peu de cohérence dans le droit, ce n'est pourtant pas la mer à boire !

Henri d'Aramis

[Son blog](#)